

dans lequel ces travaux doivent être exécutés, mais le coût probable de cette entreprise est diversement évalué. Dans quelques cas l'évaluation descend même jusqu'au chiffre de quinze mille piastres par mille. Eh bien, il est peut-être possible de construire, moyennant une somme aussi minime, une voie ferrée dans cette région, mais je dois avouer que je ne crois pas que cela constituerait une rémunération proportionnée pour l'entrepreneur qui se chargerait de cette entreprise.

D'abord, tout le monde admettra sans conteste que le délai prescrit sera un facteur considérable dans le coût général des travaux. Tous les approvisionnements ainsi que tous les matériaux nécessaires à la construction du chemin, ou, à tout le moins, une grande proportion, devront être transportés à travers le continent et être dirigés vers ces endroits, ce qui entraînera des frais énormes avant qu'ils aient atteint leur lieu de destination.

En sus de cela, les messieurs qui ont obtenu cette concession devront, je le crains, soutenir une concurrence redoutable de la part des gens en quête de main-d'œuvre pour l'exploitation de la région minière. De plus, j'imagine qu'il y a ceci à craindre, c'est que les employés de ce syndicat, lorsqu'ils verront que cette compagnie est tenue de terminer la voie pour le 1^{er} septembre, ou de perdre un quart de million, seront, en toute probabilité, disposés à profiter d'un pareil état de choses. Je dis donc que la compagnie qui se charge de travaux de ce genre doit avoir plus que le prix ordinairement accordé pour construire un chemin de fer dans un pays habité.

On croirait, à lire quelques-uns des journaux qui traitent cette question, que les membres du syndicat qui s'entrepris d'établir ce chemin de fer, vont devenir immédiatement millionnaires. Ils peuvent l'être à l'heure qu'il est, qu'en sais-je, moi ! Ils l'ont obtenu, il est vrai, une grande étendue de terrains en vertu de ce traité; mais je ne crois pas qu'il soit possible pour eux ou n'importe quel autre individu, d'en fixer maintenant la valeur. Il reste encore à prouver ce que valent ces terres. L'or dans cette région ne s'obtient pas sans que l'on creuse pour l'avoir. A la manière dont certaines gens parlent de ce sujet, vous seriez tenté de supposer que tout ce que le syndicat aura à faire, lorsqu'il aura construit son chemin et atteint

le Klondike, ou la région minière, sera tout simplement de charger ses vapeurs et ses wagons à ballaster et apporter des millions de cette partie-là du pays. Mais des opérations minières ne peuvent être faites, même au Klondike, sans qu'il en coûte des frais considérables.

Comme je l'ai déjà dit, quant à ce qui concerne la construction des voies ferrées, je ne suis pas un expert ni une autorité, mais j'ai eu le plaisir d'entendre un discours prononcé il n'y a pas longtemps dans un autre endroit, par un homme qui était vivement intéressé, qui était, je crois, l'administrateur de l'un des syndicats anglais cherchant à faire des placements dans cette région. Ce monsieur déclara, si je l'ai bien compris, que pour produire une valeur de \$22,500 en or, cela exigeait une dépense sous forme de main-d'œuvre s'élevant à \$20,000. Il s'ensuit donc que si MM. Mann et Mackenzie étaient assez heureux pour extraire beaucoup de millions de ces lots de terre considérables, 90 pour 100 au moins iraient en dépenses pour main-d'œuvre, suivant les calculs que j'ai entendus faire l'autre jour, sur lesquels le Gouvernement devait à coup sûr retirer un fort bénéfice.

Je crois que le temps limité dont disposait le Gouvernement justifie l'action prompte et énergique qu'il a prise; et je n'ai aucun doute, si ces travaux sont complétés dans le délai mentionné, que le peuple d'une extrémité à l'autre du Canada sera disposé à juger comme elle le mérite et à approuver la conduite de l'Administration qui a fait ce contrat.

Je ne me propose pas de parler de tous les sujets mentionnés dans le discours du Trône, mais il y a une question en particulier sur laquelle je veux dire un mot avant de reprendre mon siège.

Le Gouvernement a annoncé dans le discours de Son Excellence qu'il a l'intention d'apporter, cette année, une proposition de loi concernant le plébiscite ou, en d'autres termes, autorisant un vote sur la question de l'interdiction complète du commerce des boissons alcooliques au Canada. Comme partisan de la tempérance et prohibitionniste, je dois dire que j'espère que cette mesure recevra l'appui d'une majorité du vote dans les deux Chambres du Parlement; et quand la population sera appelée aux bureaux de votation, et à donner son opinion, j'espère aussi que la majorité sera décisive en faveur d'une loi de prohibition, —loi qui interdira au Canada l'importation,